

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE
FONCTION À MONSIEUR GÉRARD ROY POUR
LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE
D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU
VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Commerce - Agriculture - Haut débit
Numéro : 2021-A-059

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, les arrêtés préfectoraux du 10 août 2021 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner les dossiers des enseignes CARREFOUR et LIDL,

CONSIDERANT que les arrêtés susvisés désignent Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, chargé du schéma de cohérence territoriale applicable sur le territoire de Soyaux ou son représentant,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Gérard ROY pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du vendredi 3 septembre 2021,

ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Gérard ROY, vice-président de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du vendredi 3 septembre 2021.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Gérard ROY et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 18 AOUT 2021

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 18 AOUT 2021
Publié ou notifié,
Le 18 AOUT 2021